Département du BAS-RHIN

Arrondissement de HAGUENAU

Nombre des conseillers élus : 15

Conseillers en fonction: 15

Conseillers présents : 8

COMMUNE DE DAMBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 février 2018

Sous la présidence de Monsieur Joël HERZOG

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 6 février 2018

Membres présents: Mesdames Angélique EHALT, Nathalie HORNUNG,

Messieurs Raphaël BUSCH, Fabien EYERMANN, Christophe GASSER,

Francis HOFFMANN, Martial NEUSCH.

Membres excusés : Madame Josée JOND a donné procuration à Monsieur le Maire,

Monsieur Cédric BOCQUEL a donné procuration à Monsieur Martial

NEUSCH

Monsieur Sébastien ROTH a donné procuration à Madame Angélique

EHALT

Messieurs Didier NAGEL, Benoît ROTH, Samuel SCHWOOB, Gérard

WAMBST.

M. Martial NEUSCH a été nommé secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Acceptation de don Adopté à l'unanimité

Objet: Nº 1) Communications du Maire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur les points suivants :

- Une action de sensibilisation aux gestes de premiers secours sera organisée au mois d'avril au Mille club,
- Madame Clarisse SCHLEIFFER fera valoir ses droits à la retraite au 30 septembre 2018,
- Suite aux intempéries, l'évacuation du caniveau situé à Neudoerfel a été bouchée et l'évacuation d'eau de la casemate a été réparée suite à l'obstruction du tuyau par une racine,
- Les travaux de la fibre optique sont en cours, et l'achèvement est prévu fin d'année, une réunion publique sera organisée dans les prochains temps,
- Les travaux de la piste cyclable vont reprendre au printemps,
- La revue des articles 2017 parus dans les Dernières Nouvelles d'Alsace est consultable en mairie.
- La lettre d'information des élus par le sénateur Guy-Dominique KENNEL sur l'obligation de déclaration de domiciliation en mairie,
- La lettre d'information de l'AMF sur la possibilité de reporter à 2026 le transfert de l'eau et de l'assainissement,

- Monsieur Christophe GASSER s'est rendu le 14 décembre 2017 au comité directeur du SMICTOM à Wissembourg et rend compte de cette réunion.

Objet: N°2) Adoption du Procès-verbal du 8 décembre 2017

Mis aux voix, le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017 est adopté à l'unanimité

Objet : N°3) Contrat Départemental de développement territorial et humain

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la proposition faite par le Département du Bas-Rhin aux communes et établissements publics de coopération intercommunale d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :

- les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
- les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département ;
- les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

Exposé des motifs :

Le Département du Bas-Rhin propose un nouveau mode de partenariat aux acteurs locaux dans le cadre des Contrats Départementaux de développement territorial et humain.

L'année 2017 a été consacrée à la co-construction d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires et à la définition des enjeux prioritaires qui constitueront la base du partenariat entre le Département et les acteurs locaux pour les quatre années à venir.

Il s'agit de créer les conditions favorables permettant de générer des projets ayant un maximum d'effet levier sur l'attractivité et le développement des territoires, de favoriser les initiatives locales, de concevoir et de faire ensemble dans le respect des compétences et moyens de chacun.

Dans une approche intégrée des politiques publiques, il est proposé que les partenaires conviennent ensemble de mobiliser leurs moyens respectifs sur les enjeux prioritaires. Dans le cadre de ses compétences, le Département mobilisera son ingénierie sous toutes les formes qu'elle revêt, ainsi que ses moyens financiers notamment le Fonds de développement et d'attractivité, le Fonds d'innovation territoriale, le Fonds de solidarité communale, dans une approche intégrée de ses politiques.

Le Contrat Départemental de développement territorial et humain constitue le volet stratégique du partenariat engagé par le Département du Bas-Rhin avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Il s'inscrit dans une volonté de co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin et de gouvernance partagée. Il fera l'objet d'un suivi par l'ensemble des partenaires une à deux fois par an au sein d'un conseil de territoire d'action

rassemblant les forces vives du territoire : exécutifs des Communes, des intercommunalités, opérateurs et associations, représentants de la Région et de l'Etat... tout acteur qui souhaite participer à cette réflexion collective et s'inscrire dans les ambitions du partenariat de projet.

Les enjeux prioritaires retenus pour le Territoire d'Action Nord sont les suivants :

- Accompagner l'industrie de demain
- ➤ Développer le thermalisme et le tourisme
- Faire de la culture un réel levier d'attractivité
- Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi
- Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes
- Adapter le territoire à l'avancée en âge
- Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce Contrat-cadre élaboré à l'échelle du territoire d'action Nord qui permet de valider les enjeux prioritaires du territoire et l'engagement à travailler ensemble.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, Vu le Code Général des collectivités locales,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 11 décembre 2017 Vu le projet de contrat de développement territorial et humain du territoire d'action Nord ;

Considérant l'intérêt pour la commune de s'engager dans la démarche proposée par le Département du Bas-Rhin

décide

- d'approuver le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord pour la période 2018-2021, tel que joint en annexe, dont les éléments essentiels sont les suivants :
 - les enjeux prioritaires du territoire d'action Nord ;
 - les modalités de la gouvernance partagée du contrat et la co-construction des projets avec le Département du Bas-Rhin ;
 - les interventions respectives des partenaires en faveur des enjeux prioritaires partagés.

autorise

- Monsieur le Maire à signer la convention correspondante charge
- Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération

Objet: N°4) Les objectifs 2018

Budget Principal:

- Etude du cimetière,
- Remplacement de la toiture du chœur de l'église de Neunhoffen et réparation de la toiture et mise en peinture du clocher,
- Pavage au niveau de l'entrée et mise en peinture de l'église de Dambach,
- Eclairage rue du Hohenfels,
- Portail à l'entrée des lagunes,

- Fin des travaux d'aménagement de l'atelier communal,
- Mise en place de chicanes,
- Lampadaires nouveau lotissement,
- Lampadaire à l'entrée du lotissement
- Remplacement du lampadaire mural rue du Fischeracker,
- Travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (chapelles),
- Vitrine circuit VTT

Budget Eau:

- Station UV pour le traitement de l'eau au Wineckerthal

Budget Assainissement:

- Curage au niveau des lagunes

Le Conseil Municipal, après délibération, et l'unanimité, décide

- de valider l'ensemble des objectifs au titre de l'année 2018

Objet : N°5) Gestion des cimetières

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception de responsable de sociétés spécialisées dans la gestion des cimetières. En effet, il rappelle que la gestion des cimetières de Dambach et Neunhoffen ne sont actuellement pas en règle par rapport à la législation funéraire. Chaque société a proposé un accompagnement pour la gestion des cimetières avec mise en place d'un logiciel et d'une assistance à la législation funéraire. Monsieur le Maire présente les différentes offres à savoir :

- groupe FINALYS pour un montant de 13 945 € HT
- groupe ELABOR pour un montant de 8 791.90 € HT
 - groupe ADIC pour un montant de 4 473.96 € HT
- groupe COM'EST pour un montant de 2 699 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide

- de retenir l'offre du groupe COM'EST pour un montant de 2 699 € HT autorise
 - Monsieur le Maire à signer le contrat-convention

Objet: N°6) Acceptation de don

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité décide d'accepter un don de 410.00 € (quatre cent dix €uros) sans affectation spéciale

Objet: N°7) <u>Divers</u>

- * Monsieur Christophe GASSER présente les demandes de déclarations préalables de travaux et permis de construire déposées depuis le 8 décembre 2017,
- * Droit de préemption Urbain

La Commune a transmis les déclarations à la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains pour renoncer à faire valoir son droit de préemption concernant la vente des biens suivants :

Section 14 parcelle 239/62 lieu-dit «1 rue des Genêts» Section 2 parcelle 32 lieu-dit «Das Gemeine Bruch»

* Le 19 mars pour la commémoration de la FNACA, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à la préparation et au service à l'occasion de cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures dix minutes.

Dambach le 20 février 2018 Le secrétaire de séance, Martial NEUSCH